TOUR DE GARDE
et
Messager
de la
Présence de Christ.

„Sentinelle, où en est la nuit?“ — „Le matin vient et la nuit aussi.“ — Esaïe XXI, 11, 12.
„Je veux me tenir à mon poste et me placer sur la Tour de Garde, je serai attentif pour voir ce que me dira Jéhovah et ce que je répondrai à la remontrance qui me sera faite.“ Hab. II, 1.

10e Année, No. 11. — GENÈVE — BROOKLYN — Novembre 1912.
Journal mensuel d'Etudes bibliques internationales. — Prix Fr. 1.50 par an.

Tout à toi, mon Dieu!

(No. 14, M. D.)

Pourrais-je dire, attends ô Père,
Lorsque tu demandes mon tout?
Regarderais-je vers la terre?
Obéirai-je jusqu'au bout?

Prends tout! Ce qu'en retour tu donnes
Vaut plus que les biens d'ici-bas.
Que sont les terrestres couronnes
A côté d'un de tes repas?

Je t'ai déjà donné ma vie
Un jour, me consacrant à toi;
Aujourd'hui, tout je sacrifie;
De ton sceau, mon Dieu, scelle-moi!

Ton amour seul je veux connaître,
L'amour du bien-aimé Sauveur.
Je ne veux que toi pour mon Maître,
Je ne veux pas d'autre bonheur.

N'es-tu pas mon grand héritage,
Seigneur, mon trésor à toujours?
Dans ton service, rends-moi sage,
Humble et fidèle tous les jours! (A. B.)



Christ fait malédiction pour Israël.

Il a échappé à l'attention de beaucoup de ceux qui étudient la Bible que, si les Israélites avaient „des prérogatives“ „grandes de toutes manières“ sous leur alliance de la loi (Rom. 3:1, 2), cependant, tous ceux qui faillirent dans l'accomplissement de toutes les exigences de cette loi tombèrent sous la malédiction ou sentence qui n'était pas sur les individus des autres nations. Ainsi il est écrit: „Maudit soit quiconque [tout Israélite] n'observe pas tout ce qui est écrit dans le livre de la loi [du contrat], et ne le met pas en pratique.“ — Gal. 3:10.

St. Paul montre que cette malédiction ne reposait que sur ceux qui furent sous la loi disant: „Or nous savons que tout ce que dit la loi, elle le dit à ceux qui sont sous [l'alliance de] la loi“ (Rom. 3:19). Moïse fit aussi le même exposé: „L'Eternel, notre Dieu, a traité avec nous une alliance à Horeb. Ce n'est point avec nos pères que l'Eternel a traité cette alliance, c'est avec *nous* qui

sommes ici aujourd'hui, tous vivants" (Deut 5:2. 3). En effet, aucun autre arrangement n'aurait été juste car les bénédictions de l'alliance et les promesses de vie étaient pour cette seule nation (Rom. 9:4). Comment, alors, cette malédiction s'étendrait-elle à une autre nation que celle qui jouit des faveurs et des privilèges.

Les bénédictions de l'alliance de la loi étaient terrestres, et terrestres aussi devaient être ses malédictions; avec l'exception notée plus loin, toutefois, que ni les bénédictions, ni les malédictions mentionnées n'avaient rapport à la vie future. Le futur avait déjà été déterminé pour eux et pour toute la race adamique dans la sentence de mort prononcée en Eden. Rien, si ce n'est le prix de la rançon — le prix correspondant — que notre Seigneur donna longtemps après, ne pouvait éloigner la sentence originelle et assurer à l'humanité la délivrance de cette sentence de mort. Les offrandes pour le péché du jour d'expiation d'Israël, n'étaient pas d'une valeur permanente, mais pour une année à l'avance seulement et devaient être répétées tous les ans.

L'alliance de la loi garantit seulement la vie à un seul homme.

Les bénédictions et les malédictions de la loi furent particulièrement expliquées à Israël (voy. Deut. ch. XXVIII). Cette alliance comprenait tous les membres de la nation d'Israël, afin qu'ils partagent en commun les bénédictions et les malédictions. Il y avait pourtant *une stipulation* pour *un individu*, à savoir que *l'homme* qui mettra en pratique toutes les exigences de la loi aura la vie à toujours (Lév. 18:5). Même, si Israël put avoir imaginé une possibilité pour tous ou pour beaucoup d'entre eux de gagner la vie éternelle, nous pouvons voir que Dieu ne s'attendait jamais à cela d'eux. Il connaissait dès le commencement ce qu'il nous a enseigné par l'expérience aussi bien que par les paroles inspirées des apôtres: „Nulle chair [c. à d., aucun de la race déchue qui a besoin de justification] ne sera justifiée devant lui [Dieu] par les œuvres de la loi". — Rom. 3:20.

L'homme Christ Jésus qui obéit complètement à la loi fut celui pour qui, dans le projet divin, la stipulation fut faite: „Celui qui *aura fait* ces choses *vivra*" (Gal. 3:12). En conséquence il avait droit à la vie éternelle et aurait pu demander plus de 12 légions d'anges pour se défendre contre ceux qui en voulaient à sa vie. S'il les avait demandées, son Père les lui aurait envoyées (Matth. 26:53). Mais il *laissa* sa vie; sa mort commença au Jourdain et se consomma 3 ans $^{1}/_{2}$ plus tard au Calvaire accomplissant deux choses: l'une pour Israël seulement, l'autre pour le monde entier.

Puisque les enfants d'Israël aussi bien que ceux des autres nations furent la postérité d'Adam, les uns et les autres partagèrent ensemble la sentence de mort et furent rachetés par l'offrande du Seigneur, sa personne même — une offrande pour le péché, une rançon pour Adam et ceux qui perdirent la vie en lui (Rom. 5:12—18). Mais puisque la nation israélite seule et aucune autre nation, famille ou peuple de la terre n'a été amenée sous les conditions de l'alliance de la loi faite avec ce peuple sur la montagne du Sinaï; les Israélites seulement avaient donc besoin d'être „rachetés de la malédiction de la loi. — Gal. 3:13.

L'homme Jésus-Christ pouvait à juste titre racheter notre race, St. Paul le démontre clairement et nous en avons l'évidence par le fait que tous les hommes furent condamnés dans le seul homme Adam; mais comment un seul homme peut-il racheter la nombreuse nation d'Israël de la malédiction de sa loi?

Moïse le père typique d'Israël.

Nous répondons qu'en connexion avec l'alliance d'Israël il y a un point que peu ont noté: C'est que Dieu fut en relation avec un seul homme par rapport à l'accomplissement de l'alliance de la loi; et cet homme fut Moïse qui se tint dans la position d'un père pour la nation entière, la nation étant regardée et traitée comme des enfants mineurs. Voyez les propres paroles de Moïse concernant ce sujet: „Et Moïse dit à l'Eternel: Pourquoi affliges-tu ton serviteur et pourquoi n'ai-je pas trouvé grâce à tes yeux, que tu aies mis sur moi la charge de tout ce peuple? Est-ce moi qui ai conçu ce peuple? est-ce moi qui l'ai enfanté, pour que tu me dises: Porte-le sur ton sein, comme le nourricier porte un enfant, jusqu'au pays que tu as juré à ses pères de lui donner? Où prendrai-je de la viande pour donner à tout ce peuple? Car ils pleurent auprès de moi, en disant: Donne-nous de la viande à manger! Je ne puis pas, à moi seul, porter tout ce peuple, car il est trop pesant pour moi. Plutôt que de me traiter ainsi, tue-moi, je te prie, si j'ai trouvé grâce à tes yeux, et que je ne voie pas mon malheur". — Nomb. 11:11-15.

L'Eternel parla avec Moïse sur la montagne. L'Eternel donna les tables de la loi à Moïse. Et Moïse parla au peuple, lui donna la loi et le lia par les termes de l'alliance de la loi.

„Moïse s'approchera seul de l'Eternel". — Exode 24:2.

„Comme l'Eternel l'avait ordonné à Moïse ainsi firent les enfants d'Israël". — Nomb. 5:4.

„Le peuple cria à Moïse. Moïse pria l'Eternel". — Nomb. 11:2.

Dieu „envoya Moïse son serviteur". — Ps. 105:26.

„Il se montrèrent dans le camp jaloux contre Moïse". — Ps. 106:16.

„Il [Dieu] parla de les exterminer; mais Moïse, son élu, se tint à la brèche devant lui" (Ps. 106:23). „Souvenez-vous de la loi de Moïse, mon serviteur" (Mal. 4:4). „Moïse a dans chaque ville des gens qui le prêchent" (Actes 15:21). „Moïse ne vous a-t-il pas donné la loi" (Jean 7:19)? „Que vous a prescrit Moïse" (Marc 10:3)? „Celui qui vous accuse, c'est Moïse, en qui vous avez mis votre espérance" (Jean 5:45). Tout Israël fut „baptisé en Moïse dans la nuée et dans la mer" (1 Cor. 10:2). „Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde" (Héb. 10:28). „La loi a été donnée par Moïse, la grâce et la vérité sont venues par Jésus-Christ" (Jean 1:17). L'homme Moïse, *lui seul*, fut d'une manière si prononcée le représentant et père typique de la nation israélite que Dieu pouvait et faisait proposer sa destruction et l'accomplissement de tous ses engagements en la

famille de Moïse à la place de tout Israël (Exode 32:10, 31, 32). C'était donc comme représentant de Dieu d'une part et comme représentant d'Israël d'autre part que Moïse pouvait être et fut le médiateur de l'alliance de la loi entre Dieu et cette nation.

Christ „le père éternel“ (Esaïe 9:5).

Quand l'homme Jésus-Christ par la pleine obéissance à l'alliance de la loi reçut le droit à la vie éternelle sous ses conditions, il avait atteint le droit de s'asseoir „dans la chaire de Moïse (Matth. 23:2), le droit de le remplacer comme législateur et représentant de la nation. De lui, Moïse rendit témoignage disant: „L'Eternel votre Dieu vous suscitera d'entre vos frères un prophète comme moi, vous l'écouterez dans tout ce qu'il vous dira“. — Actes 3:22; Deut. 18:18, 19.

En accomplissant les exigences de la loi et par son obéissance jusqu'à la mort, Christ devint l'héritier de la promesse de *vie* et le médiateur prévu de la nouvelle alliance en perspective, basée sur ce meilleur et éternel sacrifice pour les péchés, qui n'a pas besoin d'être répété tous les ans et fut efficace, non pour Israël seulement, mais pour toutes les familles de la terre; car „cet homme“, „l'homme Christ Jésus *se donna* en rançon pour tous“ (1 Tim. 2:6). Ainsi, cet évangile de la nouvelle alliance fut pour le Juif premièrement et aussi pour le grec (ou gentil). Le sacrifice consommé au Calvaire ne fut donc pas seulement une œuvre spéciale pour Israël mais aussi une œuvre de rédemption pour le monde, Israël inclus; il garantit la nouvelle alliance et, au temps marqué, la rendra efficace pour toute l'humanité.

Envisagé de cette manière l'expression: „Christ est la fin [l'accomplissement de l'alliance] de la loi pour la justification de tous ceux qui croient“ (Rom. 10:4), peut seulement s'appliquer aux Juifs qui par la foi ont accepté Christ. Elle ne peut s'appliquer à d'autres, ni à ceux qui n'ont jamais été juifs et qui par, conséquent, ne sont pas sous l'alliance, ni à ceux qui croient encore à l'alliance de Moïse et recherchent vainement la *vie* par l'obéissance à ses *conditions, lois,* etc.

Israël est toujours sous la malédiction de la loi.

C'est une erreur commune de supposer que les Ecritures enseignent que l'alliance de la loi est morte ou fut détruite par notre Seigneur Jésus. Elle *mourut* dans le sens que sa proposition de vie cessa quand notre Seigneur Jésus eut accompli les exigences de l'alliance de la loi et hérita de toutes ses bénédictions et droits à la vie, mais elle *vit* dans le sens que ses bénédictions et malédictions s'attachent encore à Israël comme autant d'actif et de passif. C'est pourquoi tous les enfants de Jacob sont encore liés à cette alliance de la loi, *à moins qu'ils n'y soient morts.*

Les Juifs seuls, qui réalisent ne pouvoir gagner la vie éternelle par leur union avec Moïse (l'alliance de la loi), sont prêts à abandonner tout espoir de sauver ainsi leur vie, de mourir à de telles espérances et d'accepter la mort de Christ — prix de la rançon pour Adam et toute sa race — comme la base d'un nouvel espoir d'une vie nouvelle. Ainsi, seulement ces Israélites qui par la foi se reconnaissaient comme morts sans espoir (sous l'alliance de la loi) et comme vivants avec Christ à une vie nouvelle garantie par son sacrifice, et qui par *la volonté sont morts au péché,* peuvent, pendant l'ère évangélique être unis à Christ comme membres de la semence de l'alliance abrahamique. Dès lors, le raisonnement de l'apôtre nous satisfait; l'idée de mélanger les deux alliances, en sorte de faire ressortir que les chrétiens soient unis à Moïse et au Christ, est tout à fait erronée. Ceux d'entre les nations qui ne furent jamais sous l'alliance de la loi ne *peuvent* naturellement pas en être *délivrés* et pour qu'un juif soit délivré de cette alliance, il doit reconnaître par la foi que Jésus-Christ a accompli les termes de la loi; il doit alors consacrer sa chair à la mort avec Christ, en qualité de membre de *sa* chair, afin que ce faisant, il puisse être reconnu comme une „nouvelle créature“. unie au Seigneur et membre de *son* corps spirituel. Le texte: „Christ est la fin [l'accomplissement de l'alliance] de la loi pour la justification de tous ceux qui *[sous elle]* croient“ (Rom. 10:4), n'est pas en conflit avec ce qui est dit plus haut, car il concerne seulement les croyants“. Eph. II, 15 dit: „ayant aboli dans sa chair l'inimitié, la loi des commandements (qui consiste) en ordonnances“ (*D.*); et Col. II, 14 se rapporte aux croyants juifs pour qui l'écrit des ordonnances est effacé tandis que Col II, 20 est relatif aux gentils convertis qui doivent mourir aux rudiments du monde avant d'entrer dans l'alliance de sacrifice, de même que les Juifs doivent mourir aux rudiments de leur alliance de la loi.

L'expérience présente d'Israël est une partie de leur alliance.

L'alliance de la loi avec Israël a encore force sur cette nation cela est évident; d'abord, par le fait de leur rejet comme nation, par Christ; ils furent, en tant que peuple, aveuglés jusqu'à la fin de l'âge de l'Evangile (Rom. 11:7, 25); puis, parce que Dieu déclare qu'il n'a pas rejeté son peuple d'antan, mais, que sous la nouvelle alliance, il ouvrira leurs yeux pour voir Christ comme la seule porte d'espérance, celle d'une vie nouvelle acquise par son propre sang. — Rom. 11:27, 29; comparez Deut. 30:1—9.

Entre temps, nous avons l'évidence que leur alliance est toujours en vigueur dans le fait, que, comme nation, ils ont, pendant des siècles, reçu les malédictions spécifiées sous leur alliance (Deut. 28:15—67). Les versets, 49—53, décrivent le siège de Rome, etc., et les versets, 64—67, décrivent la condition d'Israël depuis lors. Comme cela a été démontré dans de précédents écrits, l'Eternel (Lév. 26:18—45) déclara les 7 temps symboliques, 2520 ans de soumission d'Israël aux nations et leur délivrance en l'an 1914 de notre ère. Leur expérience présente fut donc prédite comme une partie de leur alliance.

Les Israélites, comme nation, sont toujours liés par cette alliance qui tout d'abord semblait leur apporter *la vie,* mais qui, par l'expérience, démontra qu'elle leur apportait *la mort,* à cause des faiblesses de leur chair et de leur incapacité d'accomplir les exigences exprimées dans les dix commande-

ments de la loi. Une seule porte existe pour y échapper, savoir, Christ et la nouvelle [loi d'] alliance qui sera bientôt conclue avec Israël. Dieu les renferma dans cet unique et seul espoir (Gal. 3:22), et il promit que bientôt, quand l'Eglise de l'Evangile, le corps de Christ aurait été choisi, il ouvrirait leurs yeux et leur ferait voir le Christ dans son vrai caractère, comme leur Rédempteur du péché et leur Libérateur de la mort et de leur alliance de mort. — Rom. 11:25—29.

Christ fait malédiction pour Israël seulement.

Voyons maintenant qu'elle est la signification de l'exposé: „Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous (car il est écrit: Maudit est quiconque est pendu au bois)" (Gal. 3:13). Dans ce texte, l'apôtre parle non aux chrétiens en général, mais aux chrétiens qui ont passé de Moïse à Christ, de l'alliance de la loi à l'alliance du sacrifice avec Christ, comme membres de *son corps*. Il serait faux de dire que Christ nous a rachetés, nous nations, de la malédiction de la loi, car nous ne fûmes jamais sous la loi. Ceux donc qui étaient sous la malédiction de la loi étaient des Juifs. L'apôtre se place avec les Israélites dont quelques-uns étaient en Galatie d'autres en Palestine, etc.: „Christ a été fait malédiction pour *nous* . . ."

Le sens particulier dans lequel Christ racheta les Juifs fut comme nation et non comme individus. La nation entière était comprise dans le contrat conclu au Sinaï. En conséquence, afin d'accomplir entièrement toutes les exigences de la loi imposée au peuple, celui qui devait racheter Israël des effets funestes de l'alliance de la loi, devait souffrir également l'extrême pénalité imposée par cette alliance. Donc, pour racheter Israël de cette condamnation, notre Seigneur devait être crucifié

De même pour le reste de l'humanité, ils souffrent de la sentence de mort qui vint sur Adam, mais aucune forme particulière de mort n'était impliquée. Les Juifs seuls avaient besoin de cette mort spéciale pour leur délivrance. Leur nation fut sous l'alliance de la loi à cause du contrat fait avec eux comme nation et par un médiateur, Moïse. Notre Seigneur délivrera la nation entière de leur impossibilité de garder cette loi et de sa condamnation, par l'institution de la nouvelle alliance, en admettant sous cette nouvelle alliance tous ceux qui étaient sous l'ancienne alliance de la loi.

Cette nouvelle alliance sera mise en vigueur au propre temps. Christ a déjà racheté les Juifs et toute l'humanité dans le sens qu'il a donné le prix de la rançon, mais il ne les a pas encore sauvés dans le sens de les rétablir, ni même dans le sens de leur appliquer ce prix. A la fin de cet âge, il fera l'application de ce prix à Israël et au monde, et alors les arrangements de la nouvelle alliance auront leurs effets pour la bénédiction de tous ceux qui s'accommoderont de ses règlements, qui en feront leurs délices.

(J. Tilmant.)

„Le soleil s'est couché dans l'horizon changeant . . . .
. . . Nous écoutons, pensifs, les contraires accords
Du destin actuel, de la gloire promise.
Aux pèlerins toujours la foi douce est permise."

Il me faut être occupé aux affaires de mon Père.

— Luc II, 40—52. —

«Pourquoi me cherchiez-vous? Ne saviez-vous pas qu'il faut que je m'occupe des affaires de mon Père.»

L'étonnant enfant de Bethléhem croissait et se fortifiait, étant rempli de sagesse et la grâce de Dieu était sur lui. L'enfant parfait, le garçon parfait était naturellement de beaucoup en avance sur les enfants imparfaits. Les privilèges des écoles d'aujourd'hui étaient inconnus. L'éducation des masses s'obtenait principalement par le contact avec leurs aînés; l'histoire se transmettait d'une génération à l'autre, excepté pour les gens instruits. Les garçons juifs avaient un avantage sur ceux des autres nations, à cause des règlements divins, des services du temple et de ceux des synagogues chaque jour de sabbat. Ces services consistaient particulièrement en des lectures de la loi et des prophètes, ainsi tous les enfants juifs avaient d'excellentes facilités d'entendre la parole de Dieu. «Ils ont Moïse et les prophètes, qu'ils les écoutent» (Luc 16:29). Peu de personnes avaient de plus belles occasions que celles-ci; peu étaient capables de lire; Jésus était parmi le petit nombre qui savait lire, non à cause du privilège d'avoir été à une école dans son enfance, mais à cause de son esprit intelligent; il retenait tout: la Bible fut pour lui un livre continuellement ouvert.

Les capacités supérieures de Jésus sont attestées par le fait que lorsqu'il entrait dans la synagogue de sa propre ville, Nazareth, sa supériorité comme lecteur et pour expliquer la Parole était si généralement reconnue, que le service lui était le plus souvent offert (Luc 4:16). Le peuple était dans l'étonnement disant: Comment se fait-il que Jésus est un homme de lettres n'ayant jamais été à l'école? Tous lui rendaient témoignage et s'étonnaient des paroles pleines de grâce qui sortaient de sa bouche (Luc 4:22). L'explication de cet énigme est que Jésus était parfait, tandis que tous, autour de lui, étaient imparfaits.

Notre sujet se rapporte à un incident qui eut lieu quand Jésus avait 12 ans. Ses parents étaient religieux, obéissant strictement à la loi mosaïque et ainsi, allaient régulièrement chaque année à la fête de Pâque à Jérusalem; à cette occasion, Jésus alla avec eux. L'expression parents par St. Luc ne signifie pas que Joseph était le père de Jésus, pas plus que Marie ne considérait la chose ainsi, lorsque, en Luc 2:48, elle parla de Joseph comme étant le père de Jésus. Il fut le beau-père de Jésus et Jésus fut son fils par alliance. Ce langage est en complet accord avec celui que nous emploierions aujourd'hui dans de telles circonstances et ce n'est pas une base pour la juste critique.

Comme nous pouvons le supposer, le rassemblement des Juifs de toutes les parties de la Palestine, du monde entier, signifie des foules: en mainte occasion, plus d'un million. Différentes familles de différentes localités, voyageaient ordinairement ensemble, comme une caravane. C'était la coutume juive qu'un garçon soit considéré comme un fils de la loi, lorsqu'il avait atteint sa douzième année. Il devenait responsable d'après la loi: celle-ci requérait de lui qu'il assistât aux fêtes.

Jésus, grand étudiant.

Au temps dont il est question ici, Jésus avait atteint

sa douzième année. Il connaissait bien sa naissance particulière, les grandes prophéties qui étaient concentrées sur lui et dont le récit avait été fait par Gabriel à sa mère; il était vigilant, et cherchait à remplir sa mission, à faire la volonté de son Père céleste. Il pensa que si, à douze ans, un garçon juif était sous les exigences de l'alliance de la loi, cet arrangement pouvait avoir été fait pour une indication de sa voie à suivre, de son devoir, pour une indication que c'était le temps où il devait commencer son ministère. Il résolut donc de consulter les plus hautes autorités sur les exigences de la loi à ce sujet. De temps en temps il chercha à se créer des relations avec les scribes, les pharisiens et les docteurs, avec tous les hommes instruits; il désirait ne pas se tromper. Il ne fut pas satisfait de leur simple opinion, mais désira des références à la loi et aux prophètes, afin de pouvoir juger par lui-même; il ne voulait pas compter trop implicitement sur les conclusions des autres. Pendant une grande partie du temps de la fête de Pâque, les grands hommes de la nation étaient engagés dans les fonctions publiques, donc la meilleure occasion pour lui de leur parler était à la fin de la fête: à ce moment il pouvait obtenir d'eux l'attention qu'il désirait; il venait de temps en temps avec de nouvelles questions, de nouvelles demandes sur des types et des symboles pour en connaître la vraie signification.

Quand vint l'heure du voyage de retour, il n'avait pas terminé ses recherches sur les enseignements des Ecritures saintes. Ses parents, pensant qu'il était dans la multitude parmi leur famille, voyagèrent une journée, avant de s'assurer qu'il n'était pas avec la compagnie. Alors, ils retournèrent en arrière, marchant une autre journée de chemin; le troisième jour, ils le trouvèrent dans le temple avec les hommes instruits, discutant la question qui, pour lui, à cette heure, était de toute importance: l'âge dans lequel le ministère public pouvait être commencé, selon la loi. Evidemment, il venait de terminer ses recherches et avait trouvé une réponse favorable, savoir que, quoiqu'un garçon de 12 ans soit jugé responsable par la loi, personne cependant ne pouvait enseigner ou prêcher avant l'âge de 30 ans. Sans aucun doute cette question avait été réglée peu de temps avant l'arrivée de ses parents.

Joseph le beau-père de Jésus ne lui dit rien, laissant à Marie, sa femme, le soin de le censurer pour avoir négligé son devoir envers eux, leur causant de l'inquiétude, du chagrin, du tourment en ne s'en retournant pas promptement avec eux. Les paroles de Jésus peuvent être paraphrasées ainsi: Ne savez-vous pas que j'ai douze ans; ne comprenez-vous pas que j'ai atteint l'âge où l'on devient enfant de la loi? Ne savez-vous pas que cela constitue pour moi une grande responsabilité quant à mon service pour le Père céleste? Ne m'aviez-vous pas averti d'une telle responsabilité, que je devais examiner la chose moi-même et être diligent dans l'accomplissement de ma mission? Alors, pourquoi me demandez-vous cela, pourquoi êtes-vous surpris et désappointés parce que je me suis attardé? Ne vous semble-t-il pas que, comme fils de la loi, j'ai des responsabilités et que je dois saisir chaque occasion pour m'occuper des affaires de mon Père, que je dois faire le travail qu'il a préparé pour moi? Mais maintenant, je ne vous ferai plus de peine. Je me suis assuré par des études et en conférant avec les docteurs de la loi, qu'il n'y a rien que je puisse faire pendant que je suis dans ma minorité, je ne puis pas commencer dès maintenant mon service pour le Père. Je suis prêt par conséquent à retourner avec vous à la maison; je vous assure qne je serai aussi loyal et obéissant qu'auparavant. La raison de ma négligence apparente de vos désirs aujourd'hui réside dans le fait que je croyais que vous me saviez occupé des affaires de mon Père céleste et de mes privilèges en cela; je pensais que vous ne m'attendriez pas nécessairement pour retourner à la maison maintenant.

Jésus croissait en sagesse.

Dans le dernier verset de notre étude, nous lisons: «Jésus croissait en sagesse, en stature et en grâce devant Dieu et devant les hommes.» Ce n'est pas un enfant qui devait être rédempteur, quand même il n'aurait pas péché. Jésus, pour être un prix correspondant pour Adam et sa race, laquelle perdit sa vie en lui, avait besoin premièrement d'être développé dans toute sa virilité.

Le verset que nous venons de citer couvre, sous réserve, la période qui sépare sa douzième année de sa trentième. Pendant 18 ans, il avait cru en sagesse et en grâce de caractère. Il ne crût pas dans la faveur du Père dans le sens de devenir moins pécheur et plus juste, mais dans le sens d'être plus développé, atteignant la perfection humaine. Un fruit peut être aussi parfait dans son espèce, au commencement de sa croissance qu'à la fin, mais il croît en grosseur, en saveur et, par conséquent, il croît dans l'appréciation du possesseur.

Il en était ainsi de Jésus: le bébé parfait devint le garçon parfait, le garçon parfait devint le jeune homme parfait, le jeune homme parfait devint l'homme parfait. A 30 ans, il était mûr, prêt à être offert comme un sacrifice de bonne odeur, agréable à Dieu en faveur de l'humanité: «le juste, pour les injustes.» — 1 Pierre 3:18. (A. B.)

L'Eglise chrétienne et sa mission.

Il ne peut y avoir aucun doute que l'église de Christ est une ecclésia, un corps, et que Jésus-Christ est la tête de «l'Eglise qui est son corps» (Eph. 1:22, 23). Il ne peut y avoir aucun doute que les différents membres de l'Eglise sont appelés — attirés par un procédé de sélection — d'entre les hommes. Le témoignage des Ecritures, quant au but de l'appel semble être clair également. St. Pierre dit que l'Eglise est un peuple pour un dessein, c'est à dire, que Dieu a un but spécial en choisissant l'Eglise. Les membres doivent «annoncer les vertus de celui qui les a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière»; afin que les hommes puissent voir leurs bonnes œuvres et glorifier leur Père qui est dans les cieux. — 1 Pier. 2:9; Matth. 5:16.

Si nous recherchons le but de l'éclat de cette lumière, les Ecritures répondent qu'elle produira son effet sur le monde, réprimandant l'humanité et mettant devant elle un exemple d'une meilleure manière de vivre et de penser. Ceci est-il le but final de l'appel? Les Ecritures disent non: l'Eglise est appelée pour être un peuple privilégié, qui deviendra cohéritier avec le Seigneur dans son royaume.

Si nous demandons en outre: Réellement, doit-il y avoir un royaume? Les Ecritures répondent: Oui, à la fin de

cet âge de l'Evangile, le Roi, Jésus, viendra non comme une offrande pour le péché, mais comme un grand Roi, un Prophète, un Juge pour dispenser les bénédictions assurées par sa mort. Si maintenant nous voulons connaître la part de l'Eglise au temps présent, la réponse est, que ceux qui suivent fidèlement l'Agneau dans la bonne et la mauvaise réputation, qui prennent leur croix et suivent Jésus, seront comptés dignes d'être ses associés dans le Royaume.

La mission de l'Eglise.

L'Eglise sera-t-elle capable de combattre les mauvaises tendances dans le monde? La réponse est: Oui; Satan sera lié pour mille ans, il ne séduira plus les nations jusqu'à ce que les mille ans soient accomplis. Pendant ces mille ans, la mission du Sauveur sera de bénir l'humanité comme le «Soleil de Justice», ayant la guérison dans ses rayons; et l'Eglise aura une part avec Christ dans la bénédiction du monde, on pourrait objecter: mais ceci est donc une nouvelle proposition que Dieu a faite: Non; ce fut le plan et le but de Dieu, dès avant la fondation du monde. C'est là l'Evangile, la bonne nouvelle déclarée premièrement à Abraham: «En ta semence, toutes les familles de la terre seront bénies». — Gen. 12:3, etc.

Dieu projeta de bénir tous les membres de la race humaine, — tribus, nations, peuples et langues, — et résolut que la bénédiction leur viendrait par la postérité d'Abraham. La nation juive fut simplement la semence typique; la semence antitypique est le Christ (Jésus la tête et l'Eglise son corps) qui «bénira toutes les familles de la terre». Mais le monde doit attendre sa bénédiction jusqu'à ce que l'Eglise soit complète, qu'elle ait passé le voile et soit assise avec Christ sur son trône.

Interrogées relativement au succès de la bénédiction qui suivra l'œuvre de l'Eglise, les Ecritures répondent que: «tout genou fléchira et toute langue confessera»; et la connaissance de Dieu remplira toute la terre. Quant à savoir si ceci signifie un salut universel, — si tout le monde sera sauvé — la réponse est que Dieu a stipulé, que, comme tous meurent en Adam, ainsi tous seront rendus à la vie, auront le privilège d'atteindre la vie éternelle par les mérites du sacrifice de Christ; mais que l'acquisition de la vie éternelle dépendra de la façon dont le privilège est employé. Personne ne sera contraint ou forcé.

La majorité des humains a un tel respect pour la justice, que si ses récompenses étaient aussi sûres et aussi désirables que le sont celles du péché, elle préférerait incontestablement faire le bien. Beaucoup nous disent qu'ils ont été presque forcés de faire le mal. Seulement le petit nombre est disposé à renoncer au péché et à marcher dans le chemin étroit de l'obéissance et du sacrifice de soi-même, toutefois ceux qui agissent ainsi dans cet âge auront une récompense toute spéciale, les autres, qui aiment la justice et haïssent l'iniquité, auront toute assistance sans contrainte, sous le gouvernement du royaume de Christ. Ils seront aidés dans leurs efforts pour la justice. Cependant, les Ecritures déclarent avec juste raison, que comme la mort fut la peine originelle du péché dans le cas d'Adam, de la même manière elle sera toujours la peine pour le péché; et que quiconque péchera volontairement dans l'âge futur mourra de la seconde mort de laquelle il n'y aura aucune résurrection, aucune rédemption, aucune espérance de rétablissement.

La terre sera l'habitation future de l'homme.

Avant l'apparition du péché dans le monde, la provision divine pour nos premiers parents était le jardin d'Eden. En pensant à ceci, tournons nos regards vers l'avenir, guidés par la parole de Dieu; et dans une vision mentale, nous verrons le paradis restauré, non simplement un jardin, mais la terre entière, rendue agréable, fructueuse, sans péché, heureuse, alors nous nous rappellerons la promesse inspirée, qui nous est si familière: — «Dieu essuira toute larme de leurs yeux, et la mort ne sera plus; il n'y aura plus ni deuil, ni cri, ni douleur»; car les premières choses du péché et de la mort auront disparu et toutes choses seront faites nouvelles. — Apoc. 21:4, 5.

En nous rappelant les sûres paroles de St. Pierre à l'égard de ces glorieux «temps de rétablissement de toutes choses dont Dieu a parlé anciennement par la bouche de ses saints prophètes», nous voyons qu'au «temps marqué» par Dieu, la terre doit être amenée à la perfection à laquelle elle fut primitivement destinée et typifiée en Eden. Nous croyons que ce temps est très proche. Nous voyons venir, les bénédictions promises. Que sont nos grands projets d'irrigation par les puits artésiens et par les aqueducs sinon les accomplissements des prophéties appartenant au règne de Christ et à la bénédiction de la terre? «Des eaux jailliront dans le désert et des ruisseaux dans la solitude. Le désert et le pays aride se réjouiront, la solitude s'égaiera et fleurira comme un narcisse». — Es. 35:6, 1.

Les Ecritures nous disent, qu'après que l'Eternel eut créé les différents ordres d'êtres spirituels, il fit l'homme: «un peu inférieur aux anges» (Ps. 8:5). La race humaine, commença avec Adam et Eve; ils avaient la capacité de saisir le sens de l'arrangement divin et de l'apprécier, tandis que la création bestiale ne l'avait pas. Dieu fit l'homme à sa propre ressemblance. Le fait que le péché entra et amena Adam sous la sentence de mort, ne signifie pas que le Père céleste avait changé son plan. Le dessein qu'il avait conçu, avant qu'aucune chose n'existât, n'a jamais changé.

Nous pouvons voir une raison, pour laquelle le monde entier, ne fut pas fait «Eden», savoir: Dieu se proposa d'éprouver la race. Selon le rapport des Ecritures, si le premier couple avait maintenu sa justice, sa sainteté, il aurait continué d'être parfait et aurait propagé une race parfaite; et si le péché n'eût pas fait son apparition, Dieu aurait été responsable de leur entretien. Mais Dieu, prévoyant que le péché prendrait position chez l'homme, créa simplement l'Eden parfait et convint que le reste de la terre demeurerait dans une condition inachevée. En conséquence, Dieu dit à Adam: «Le sol sera maudit à cause de toi. C'est à force de peine que tu en tireras ta nourriture tous les jours de ta vie; il te produira des épines et des ronces, et tu mangeras de l'herbe des champs. C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras ton pain». — Gen. 3:17—19.

L'imperfection de la terre est la bénédiction de l'homme déchu.

Dieu aurait pu créer la terre entière parfaite aussi facilement qu'il «planta» le petit jardin en Eden. Mais Jéhovah prévit que si la terre était parfaite, l'agonie de la mort serait plus longue et la dégradation de l'homme plus grande. La pauvreté du monde a aidé à empêcher l'humanité de commettre l'iniquité dans de plus grandes proportions. La sentence: «Tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage» fut évidemment préméditée comme une bénédiction, afin que l'homme puisse apprendre des leçons d'expérience, en luttant avec la terre, pour sa vie. Comme le Créateur le dit à l'homme concernant la malédiction de la terre: «A cause de toi [l'homme]...». De cette manière, l'homme a appris que «le salaire du péché c'est la mort». Le Père céleste n'a toutefois pas changé son plan. Lorsque le Royaume sera établi, la terre donnera son produit; et Dieu nous assure «qu'il glorifiera la place où reposent ses pieds». — Es. 60:13.

Edison a été l'instrument de la Providence, en nous donnant de merveilleuses inventions électriques. Burbank et d'autres, ont, sous la direction divine, opéré des miracles dans l'horticulture. Quels beaux fruits et quelles belles fleurs en furent les résultats! Il est difficile d'imaginer quelque chose plus près de la perfection, soit dans

l'ancien Eden, soit dans l'Eden qui sera établi sur le monde entier! S'en référant aux «temps du rétablissement» le prophète déclare que «la terre donnera ses produits» (Ps. 67 : 6). Nous voyons les préparations pour l'accomplissement de cette promesse.

Il y a quelques années, un fermier de la Virginie (E. U.) trouva une plante anormale de froment — cent quarante deux tiges, portant chacune un épi bien développé — les rejetons d'un simple grain de froment! Il est maintenant développé lentement, sous le nom de «froment miraculeux», dans différentes parties de la contrée. La production moyenne, parait être environ douze cents grains, pour un grain. Cette même année, la même particularité fut trouvée pour l'avoine, une plante poussant à l'état sauvage sur le bord de la route. La même providence divine, guide nos chimistes dans les méthodes économiques d'extraction de l'azote de l'atmosphère, pour engraisser le sol et pour augmenter ainsi les bénédictions de la terre, dans l'accomplissement de la promesse de Dieu, de vouloir glorifier son marchepied.

Pourquoi la terre n'a-t-elle pas déjà été rendue glorieuse? La réponse est que Dieu permit d'abord à la race de se propager. Si l'humanité eut été parfaite elle aurait dû apprendre la leçon de la perversité du péché de la même manière que les anges l'ont apprise. Mais se hâtant de commettre le péché, elle a appris d'abord le mal et a été assujettie à toutes les vicissitudes du péché et de la mort. Les anges ont appris l'autre leçon — ce qu'est la justice, ce qu'est le bien — non seulement en théorie, mais dans un sens appréciatif.

L'humanité apprendra une seconde leçon.

Dieu choisit maintenant l'Eglise. Aussitôt que l'Eglise sera complète, alors l'humanité aura l'occasion d'apprendre la leçon de la justice, la connaissance de Dieu et sera relevée du péché et de la mort, hors des faiblesses dont elle a hérité par la chute. Ce temps de relèvement est indiqué d'une manière déterminée dans les Ecritures comme: «Temps de rétablissement» — la restauration de «ce qui était perdu». Puisque c'est la perfection humaine et la félicité édénique qui furent perdues, l'humanité n'obtiendra pas des choses célestes, mais des bénédictions terrestres. La volonté de Dieu sera accomplie. Le monde sera amené à la perfection pendant les mille ans du règne du Messie. La partie la plus importante de l'œuvre du rétablissement concerne l'homme. Le cœur dur, insensible et égoïste que possèdent la majorité des humains n'est ni la ressemblance de Dieu, ni à la gloire de Dieu.

Dix-neuf siècles de prédication montrent que la guérison de cette maladie n'est pas en notre pouvoir, et qu'un petit nombre seulement désire rechercher l'esprit de douceur et de tendresse du Seigneur. Mais le grand Roi de gloire est aussi le bon Médecin. Lui seul, peut guérir le malaise du péché et ses résultats. Par Jésus, la promesse de Dieu à Israël sera accomplie: «J'ôterai de votre corps, le cœur de pierre et je vous donnerai un cœur de chair» (Ez. 36 : 26). Cette œuvre commencera par Israël, et de lui, s'étendra à toutes les familles de la terre, relevant du péché et de la mort tous ceux qui sont bien disposés et obéissants; leur restituant tout ce qui fut perdu en Eden et racheté au Calvaire. Dieu soit loué, ceux qui seront mal disposés et réfractaires ne seront pas soumis à des tortures sans fin, mais auront pour partage la «seconde mort» — «la destruction éternelle». La terre rendue parfaite, demeurera à toujours pour l'être glorieux que sera l'homme.

L'autorité de Christ.

Dieu a projeté de faire une „nouvelle création“. Par incidence, il saisit l'occasion d'appeler l'Eglise pour être associée avec son Seigneur dans la nature divine, bien au-dessus des principautés et des puissances, et de tout nom qui se peut nommer. Ainsi, éventuellement, lorsque tous les pécheurs volontaires auront été détruits, nous trouvons, comme les Ecritures l'établissent, que l'on entendra: „Toutes les créatures qui sont dans le ciel, sur la terre, . . . sur la mer disant: A celui qui est assis sur le trône et à l'Agneau, soient la louange, l'honneur la gloire et la force aux siècles des siècles!“ (Apoc. 5 : 13). Ainsi le Seigneur, réunira tous les fidèles, à la fois dans le ciel et sur la terre, sous l'autorité de Christ, dont la tête est Jéhovah, béni éternellement! — Eph. 1 : 10.

(Trad. par A. Durieu.)

Vues de la Tour de Garde.

(Suite et fin de page 240, Tour Nr. 10.)

En juin de cette année a eu lieu une conférence dans le *Lambeth Palace* à Londres. Les principaux représentants des églises de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis se sont assemblés pour examiner dans quelle mesure ils peuvent abandonner les barrières des coutumes et des superstitions et reconnaître les chrétiens protestants de toutes les dénominations comme des confrères du seul corps de Christ — de l'unique Eglise. Bientôt une réunion générale se tiendra aux Etats-Unis où seront soumises les propositions de la conférence de Lambeth.

Le sentiment de crainte, l'incertitude, le besoin d'union est si généralement senti que, sans aucun doute, de nombreux chrétiens de différentes dénominations seront contents d'être associés, fédérés. Leur espérance est qu'ainsi, ils présenteront un solide appui religieux au gouvernement et que celui-ci leur donnera en retour quelque assistance. Aux Etats-Unis, on n'en arrivera certainement pas à une union entre l'église et l'état, comme ce fut le cas sur l'ancien Continent, mais il y aura une entente entre l'église et l'état, car l'état aussi sent le besoin d'être appuyé. Le résultat sera un triomphe apparent des églises, un enflammement brillant de succès, cependant, selon notre compréhension de la Bible, leur prospérité sera éphémère, car elle n'a réellement aucun fondement de foi chrétienne, mais simplement l'excuse de la *nécessité* pour son existence fédérative.

Dans l'enthousiasme de la prospérité apparente des églises, tous ceux qui ne joindront pas le mouvement seront estimés comme des ennemis, tout consciencieux qu'ils puissent être et ils auront de pénibles expériences pour un peu de temps, jusqu'à ce que le Maître dise: «C'est assez, montez plus haut!» «A celui qui vaincra . . . . Je donnerai autorité sur les nations». «Celui qui vaincra, je lui donnerai de s'asseoir avec moi sur mon trône». «Sois fidèle jusqu'à la mort et je te donnerai la couronne de vie». — Apoc. 2:26; — 3:21; — 2:10. (Th. L.)

Dans la Tour No. 12 nous donnerons un catalogue du prix de vente des *Bibles, N. Testaments* et *assistances bibliques* en dépôt au *bureau* de *Genève.*

Outre les réunions de **Genève, La Chaux-de-Fonds, Denain, Lens, Roubaix, Auchel, San Germano** *et* **Pinerolo,** *déjà indiquées dans des Tours précédentes, il y a aussi réunion toutes les semaines à* **Paris** *et tous les dimanches soir de 5 à 7 heures, au No. 48, rue de Marchienne, à* **Jumet Gohissart,** *Belgique.*

Echo de la réunion de Denain.

Bien cher frère, Nous avons eu hier 20 octobre, deux réunions bénies au cours desquelles dix-huit frères et sœurs ont symbolisé par l'immersion leur mort au monde et à la volonté humaine, pour vivre en nouveauté de vie au service de Jéhovah notre bon et miséricordieux Père, qui nous a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière. Ce fut pour nous, cela se conçoit, une cérémonie touchante et c'est du fond du cœur que, jeunes et vieux, nous renouvelâmes une fois de plus notre alliance de fidélité à Dieu qui nous a tant aimés, jusqu'à offrir en sacrifice son Fils bien-aimé . . . .

Environ 130 frères et sœurs, venus d'un peu partout assistaient aux réunions. Le sujet traité le matin fut Matth. 3 et 1 Pier. 3:21.

Quelques frères des différents groupes rappelèrent la course sublime poursuivie par le Seigneur, l'abandon de sa volonté, le sacrifice de son être pour faire la volonté du Père et son obéissance jusqu'à la mort, engagement qu'il symbolisa par le baptême dans l'eau. Après avoir rappelé brièvement l'immersion réelle en comparaison de l'immersion symbolique: le désir de nos cœurs «d'accomplir tout ce qui est juste» (Matth. 3:15) et le doux privilège d'être appelé, choisi pour être à Dieu un peuple particulier, nous présentâmes nos 18 frères et sœurs à l'assemblée. Des paroles touchantes prononcées par quelques-uns d'entre eux témoignèrent du contenu de leur cœur et prouvèrent qu'ils avaient bien conscience de l'acte important qu'ils allaient accomplir sous leur propre responsabilité. Puis eut lieu la cérémonie, voici les noms par groupe *Roubaix*: Jules, Louis et Alfred Durieu, Gérard Van Norden et sa mère, Elisée Fruleux et sa dame. *Lens:* Henri Cauderlier. *Henin Liétard:* Carcel, Samuel Durand, Vve. Defontainé et Louise Fariaux. *Sin le Noble:* Henri Milleville, Henri, Victor et François Jupin. *Longavesnes:* Célima Demarque. *Jumet:* Joséphine Tilmant.

Après la cérémonie nous donnâmes la main d'association à nos frères et à nos sœurs au nom de Jésus notre chef, de ceux de nos frères qui sont morts fidèles à leur vœu et des autres qui courent présentement la même course, leur rappelant qu'il n'y avait aux yeux de Dieu qu'une seule église, celle dont les noms sont écrits dans les cieux et que pour en demeurer membres il était nécessaire que chacun d'eux soit fidèle à l'engagement pris, sinon leur nom serait effacé du *livre de vie* et leur couronne passerait à un autre qui s'en montrerait plus digne.

Prières et chants de louange montèrent vers le trône du Père.

L'après-midi notre sujet fut Rom. 6, sur le baptême en la mort de Christ, la nécessité de vivre d'une manière digne de notre vocation, comme de nouvelles créatures, usant de ce monde comme n'en usant pas, sachant que nous avons dans les cieux des biens meilleurs — la couronne incorruptible de gloire . . .

A l'issue du culte, on décida d'envoyer un message de sympathie, d'amour fraternel à frère Russell notre bien-aimé pasteur, . . . Après la prière, nous terminâmes par le chant: *«Au revoir!»*

Votre frère au service glorieux du Dieu des cieux, Jéhovah, et du Roi des rois. Samuel Lequime.

Avis:

La Société dispose maintenant à **Genève** d'une grande quantité de *«Tribunes du Peuple»*, No. 1 et 2, en français — et vient de recevoir un grand envoi de Tribunes italiennes — pour distributions volontaires. Des paquets de 5 et de 10 kilos, pour la France et la Suisse, et de 5 kilos pour tous les autres pays de lecteurs français et italiens, n'attendent que les commandes!

Prière aux groupes, comme aux frères et sœurs isolés, désireux d'en écouler, de nous écrire de suite s'il leur faut un ou plusieurs paquets — une carte postale suffit.

Nous prions aussi tous les frères (un par groupe), qui aimeraient la visite de frères pèlerins, de nous écrire, ici, au **Bureau** de **Genève,** d'où nous prendrons les dispositions pour répondre convenablement aux invitations. *La Direction.*

LA TOUR DE GARDE

paraît mensuellement et coûte — payable à l'avance — fr. 1. 50 par an, ou fr. 2. 50 pour 2 N^os.^ à la même adresse. — *Directeur: Ch. T. Russell.*

L'auteur des 6 tomes des *Etudes des Ecritures.*

Ce journal est un résumé français du **„Watch Tower“**, journal bimensuel anglais de 16 pages, qui coûte 5 frs. — les enfants de Dieu, pauvres, qui, pour une raison quelconque, vieillesse, accident, infirmités, etc., ne peuvent payer le prix de l'abonnement, le recevront gratuitement, sur demande, en français, en anglais, ou en allemand.

Prière de s'adresser:

WATCH TOWER BIBLE & TRACT SOCIETY.

PAYS FRANÇAIS: 10, rue de la Tour Maîtresse, Genève.
AMERIQUE: 13—17 Hicks St., **Brooklyn,** N. Y., U. S. A.
ANGLETERRE: Craven Terrace, Lancaster Gate, **London** W.
ALLEMAGNE: 76, Unterdörnerstr., **Barmen.**